Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20261002-D_26_099-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-099
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
25/09/2026

Date d'affichage
25/09/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 16
Absents avec procuration : 3
Absents : 0
Votants : 19

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 octobre 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S. ; M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., M. Cario V., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. et M. Alméras L.

Étaient absents excusés : Mme Maleuvre D., M. Aubert G., et Mme Bonati Gilquin E.

Procuration : Mme Maleuvre D. à Mme Le Sciellour C., M. Aubert G. à Mme Voiton C. et Mme Bonati Gilquin E. à M. Alméras L.

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Faure G. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-099 – Urbanisme (3.2) – Cession d'une maison d'habitation au 34 rue de la Liberté

Mme Monlibert M. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :
La commune est propriétaire d'une maison d'habitation située au 34 rue de la Liberté à la suite d'un portage foncier opéré par le l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Par délibération en mai 2026, il a été décidé de procéder à la vente de la maison. Pour rappel, le bien est constitué d'une maison sur un terrain de 362 m², parcelle AB 188.

Le bien a été mis en vente auprès de l'office notarial de Maître TONQUEZE-TREVILLY à Tinténiac et de l'agence immobilière BLOT à Melesse au prix de 150 000 €.

Une offre a été reçue au prix de mise en vente. La réalisation de cette vente est suspendue à la réalisation des conditions suivantes :
- Obtention par l'acquéreur d'un ou plusieurs prêts destinés au financement de l'acquisition du bien
- Autorisation de stationner temporairement un véhicule sur l'allée, située sur le côté de la propriété, et ce jusqu'au commencement des travaux prévus par l'acquéreur.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition d'achat.

DÉLIBÉRATION :
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°26-062 du 7 mai 2026 autorisant la mise en vente du bien situé au 34 rue de la Liberté,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20261002-D_26_099-DE

Vu les estimations faites par l'étude de Maître TONQUEZE-TREVILLY à Tinténiac et par l'agence immobilière BLOT à Melesse,
Vu le dossier technique du bâtiment,
Vu la mise à prix à 150 000 € net vendeur,
Considérant la proposition d'achat de Monsieur DEMAY Pierric, demeurant 284 rue de Saint-Malo à Rennes, d'un montant de 150 000 € net vendeur,
Considérant les conditions suspensives suivantes :

- Obtention par l'acquéreur d'un ou plusieurs prêts destinés au financement de l'acquisition du bien
- Autorisation de stationner temporairement un véhicule sur l'allée, située sur le côté de la propriété, et ce jusqu'au commencement des travaux prévus par l'acquéreur.

Considérant que l'offre correspond au prix de mise en vente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **ACCEPTE** la vente du 34 rue de la Liberté aux conditions telles qu'elles vous ont été décrites,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou Mme Monlibert M. à signer les actes de vente
- **CHARGE** Maître TONQUEZE-TREVILLY, notaire à Tinténiac, de cette affaire.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

La secrétaire de séance
Geneviève Faure